



FCI CENTENARY WORLD CHAMPION OF CHAMPIONS

Règlement

The Royal Canin logo, consisting of a red crown icon above the brand name 'ROYAL CANIN' in a bold, red, sans-serif font. The logo is set against a white rectangular background.

ROYAL CANIN

REGLEMENT « FCI CENTENARY WORLD CHAMPION OF CHAMPIONS »

Le « FCI CENTENARY WORLD CHAMPION OF CHAMPIONS », appelé COC, est organisé sous le haut patronage de la FCI, qui a en confié l'organisation pratique à la Société Royale Saint-Hubert, membre fondateur de la FCI. Ce concours est régi par le règlement des expositions de la FCI ainsi que par les dispositions suivantes

Article 1 : Préliminaires

- a) Seuls les chiens porteurs d'un pédigrée émis par une organisation canine nationale membre/partenaire sous contrat de la FCI (ou par une organisation canine nationale avec laquelle la FCI a signé un accord de reconnaissance mutuelle des pedigrees) et remplissant les conditions décrites à l'article 2 du présent règlement pourront prendre part au COC.
- b) L'entrée dans le hall est interdite aux chiens non inscrits au COC.
- c) Le "double handling" est interdit.
- d) Les propriétaires et/ou les handlers sont directement responsables du bon comportement de leur chien ;
- e) Les propriétaires et/ou handlers sont obligés de nettoyer les souillures de leur chien.
- f) Tout chien qui se montre agressif envers un autre chien ou envers une personne sera disqualifié par les organisateurs.
- g) Il est interdit de porter des vêtements affichant des marques de nourriture ou d'accessoires canins pendant tout la durée de l'événement.
- h) Les décisions du jury sont sans appel. Les autres différends seront réglés par le comité organisateur, le jour même de l'événement. Ses décisions sont sans appel. Aucune plainte ne sera acceptée après l'événement.
- i) Le propriétaire/handler d'un chien est responsable de tout dommage causé par son chien dans l'enceinte du COC.
- j) De par son inscription, chaque participant accepte le présent Règlement « FCI Centenary World Champion of Champions » dans sa totalité.

Article 2 : Participation

La participation au « FCI CENTENARY WORLD CHAMPION OF CHAMPIONS » est réservée exclusivement aux Champions Internationaux de la FCI (CIB - CIE) dont le titre a été officiellement homologué par la FCI **ET** aux chiens ayant remporté au minimum un (1) CACIB lors d'une des 4 expositions suivantes : Brussels Dog Show 2010 (18-19 décembre 2010), FCI Centenary Winner Dog Show (Dortmund, 6-8 mai 2011), FCI Centenary World Dog Show (Paris, 7-10 juillet 2011) et FCI Centenary European Dog Show (Leeuwarden, 1-4 septembre 2011).

Article 3 : Inscriptions

- a) Les inscriptions se font uniquement par le formulaire ON LINE sur le site www.srsh.be à partir du 5 septembre 2011 jusqu'au 30 septembre 2011 inclus. Les chiens non inscrits correctement et/ou hors délais ne peuvent participer au COC. Les inscriptions réalisées avant le 5 septembre 2011 ne pourront être traitées avant cette date.
Aucune autre inscription ne sera prise en considération. Le comité organisateur se réserve le droit de vérifier l'obtention du/des CACIB obtenus ainsi que l'homologation officielle du titre de champion international par la FCI (CIE - CIB).
- b) Les inscriptions sont limitées à 150 chiens par groupe (selon la Nomenclature des Races de la FCI). Les races reconnues à titre provisoire ne peuvent participer. Dès que le nombre d'inscriptions pour un groupe atteint 150, les inscriptions pour ce groupe sont irrévocablement clôturées et ce même avant la date du 30 septembre 2011.
- c) Le montant de l'engagement est de 60€ par chien inscrit. Ce montant donne droit à une entrée gratuite au FCI CENTENARY WORLD CHAMPION OF CHAMPIONS pour le propriétaire/handler du chien et un accompagnateur, ainsi qu'à un (1) catalogue.
- d) La confirmation d'inscription est envoyée ON LINE au propriétaire/handler du chien, après contrôle des données de l'inscription et du paiement du montant de l'engagement. Les inscriptions réalisées avant le 5 septembre 2011 ne pourront être confirmées avant cette date.

Article 4 : Accueil des chiens

- a) La confirmation de l'inscription doit être présentée par le propriétaire/handler lors de l'entrée du chien dans le Palais 11 du Brussels Expo.

- b) Le passeport et/ou le carnet de vaccination du chien doit être présenté au vétérinaire préposé pour contrôle.
- c) Les numéros de participation et les catalogues sont disponibles après le contrôle vétérinaire sur présentation de la confirmation d'inscription.
- d) Après son entrée dans le hall, le chien est conduit vers la zone de rassemblement spécialement prévue pour chacun des groupes (selon la Nomenclature des Races de la FCI).
- e) Le propriétaire/handler se met en rapport avec le steward principal de son groupe dès son arrivée. Il doit suivre ses instructions et se référer aux informations données. Le participant qui se présente trop tard au ring de jugement (ou à un autre endroit désigné) sera disqualifié par le comité organisateur.

Article 5 : Premier tour de la compétition

- a) L'accès du chien au ring de son groupe (selon la Nomenclature des Races de la FCI) se fait selon l'ordre croissant des numéros de dossards et n'est permis qu'après en avoir reçu l'autorisation par le steward préposé à l'entrée du ring
- b) Les chiens entrent dans le ring un par un, indépendamment de leur race, afin d'être examinés par deux juges. Ces derniers leur donnent, séparément, une cote d'ensemble (sur 100) et ils la remettent au secrétaire du ring. Les résultats sont tenus secrets.
- c) Après le jugement, chaque chien retourne dans sa zone de rassemblement.
- d) Tous les participants recevront un cadeau-souvenir et une rosette.**
- e) Au terme du jugement des différents groupes (selon la Nomenclature des Races de la FCI), les noms de 64 chiens ayant obtenu les cotes les plus élevées donnant droit à une qualification pour le deuxième tour, sont annoncés aux haut-parleurs. Le nombre de chiens par groupe qualifiés pour le deuxième tour sera proportionnel au nombre total de chiens inscrits dans chaque groupe.
- f) Les propriétaires/handlers dont le chien n'est pas qualifié pour le deuxième tour sont autorisés à quitter les lieux avec leur chien.

Article 6 : Deuxième tour de la compétition

- a) Les 64 chiens qualifiés au terme du premier tour accèdent au deuxième tour. Leur ordre de passage sera désigné par tirage au sort dès que le premier tour sera terminé.
- b) Les chiens sont présentés deux par deux à un jury composé de 3 juges toutes races.
- c) Le principe de l'élimination directe sera d'application. Les 3 juges se prononceront pour l'un ou l'autre chien en utilisant des pancartes de couleurs différentes. Le chien qui obtiendra la préférence de deux juges au minimum sera qualifié pour le tour suivant.
- d) Ce protocole restera inchangé lors des différents stades de qualification jusqu'à la fin de la compétition et la désignation du **Vainqueur du FCI CENTENARY WORLD CHAMPION OF CHAMPIONS**.

Article 7 : Trophées et prix

Le chien vainqueur obtiendra le titre unique et prestigieux de FCI Centenary World Champion of Champions. Il recevra le « **VICTOR** » en or. Le second classé remportera le « **VICTOR** » en argent et les deux chiens suivants (les perdants des deux ½ finales) se verront remettre chacun le « **VICTOR** » en bronze. D'autres trophées d'exception seront remis aux quatre chiens suivants (les perdants des ¼ de finales) de même qu'une coupe aux 56 chiens qualifiés pour la deuxième phase.

Article 8 : Divers

- a) Les 4 premiers chiens classés (4 vainqueurs du VICTOR), leur propriétaire/handler et un accompagnateur seront invités par la Fédération Cynologique Internationale au Dîner de gala officiel donné à l'occasion du grandiose Centenaire de la FCI, le soir même du concours. Ce dîner aura lieu au Concert Noble, Rue d'Arlon 82, 1040 Bruxelles.

(La version française de ce règlement fait foi.)